

Des maires et des conseillers ukrainiens discutent de la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines

Kiev (Ukraine), 3 juillet 2017 - Cinquante maires, conseillers et représentants de 12 grandes villes ukrainiennes, ainsi que de Kiev, la capitale, se sont réunis pour discuter du rôle croissant de ces collectivités comme moteur du développement politique, économique et culturel. « Les grandes villes préparent notre avenir, absorbent de plus en plus de territoire, augmentent leur pouvoir politique et économique, et donnent ainsi des possibilités nouvelles à leurs habitants », a déclaré Gudrun Mosler-Törnström, Présidente du Congrès, lors de l'ouverture de la table ronde à Kiev, le 3 juillet 2017.

« Ce n'est qu'en unissant les efforts des autorités locales et de la société civile que nous pourrions répondre aux attentes des citoyens », a souligné Vitaliy Klitshko, maire de Kiev et président de l'Association des villes ukrainiennes. « Le conseil municipal de Kiev s'emploie activement à appliquer les bonnes pratiques européennes pour améliorer la transparence et les normes de bonne gouvernance dans la capitale. Cela permettra de garantir une décentralisation efficace, à Kiev comme dans d'autres villes d'Ukraine », a expliqué Volodymyr Prokopiv (Ukraine, PPE/CCE), président de la délégation ukrainienne au Congrès.

Des membres du Congrès et des experts d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et d'Ukraine ont échangé leurs points de vue sur la gouvernance et la répartition des pouvoirs entre l'échelon national, la ville et les arrondissements dans les zones métropolitaines. Ils ont accordé une attention particulière à la participation des citoyens et à la transparence, considérées comme des conditions préalables indispensables à la responsabilité politique et au renforcement de la démocratie locale.

Cette table ronde thématique a été organisée dans le cadre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine », qui fait partie du plan d'action 2015-2017 du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine. Le projet vise à renforcer la mise en œuvre des principes démocratiques à travers le pays, en aidant les élus locaux (maires et conseillers) à développer leurs capacités institutionnelles et de leadership, et en diffusant les bonnes pratiques de la démocratie locale.

L'Ukraine a adhéré au Conseil de l'Europe le 9 novembre 1995 ; elle a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 11 septembre 1997 et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 2 septembre 2014. Les États qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose de se conformer à un nombre minimum de droits et de principes, qui constituent le socle de l'autonomie locale en Europe. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces normes.

Contacts

Marité Moras, chef d'unité, Service de la coopération et des relations extérieures, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

Tél. : +33 3 88 41 22 33

Svitlana Gryshchenko, responsable de projet, Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev,

Tél. : +380 96 340 13 83